



Volleyball Québec
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

À retourner à info@volleyball.qc.ca

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SANCTION D'ÉVÈNEMENT

SECTION 1 - Organisme demandeur

Nom de l'activité : _____

Nom de l'organisme (club) : _____

Numéro au registre des entreprises (NEQ) : _____

Nom du responsable de club : _____

Nom du responsable de l'activité : _____

Courriel du responsable de l'activité : _____

Numéro de téléphone du responsable de l'activité : _____

Site ou page web de l'activité : _____

Votre club est-il déjà affilié à Volleyball Québec pour la saison 2022-2023? :

Oui Non

Si vous avez répondu « non », vous devez affilier votre club comme club organisateur (66\$ + 13\$ d'assurance des dirigeants) ou comme club compétitif (353\$ + 50\$ d'assurance des dirigeants) sur le site d'inscription en ligne de Volleyball Québec : [Affiliation club organisateur](#) / [Affiliation club compétitif](#).

SECTION 2 - Type d'activité

Nombre d'équipes	Tournoi volleyball ou volleyball de plage	Coût par équipe (tx incluses)	Total
	2 contre 2	2,50 \$	
	3 contre 3	3,75 \$	
	4 contre 4	5,00 \$	
	6 contre 6	7,50 \$	

Nombre d'équipes	Minivolley	Coût par tournoi (tx incluses)
	Tournoi de minivolley	33.00 \$

Nombre de participants	Activité ponctuelle	Coût par participant (tx incluses)	Total
	Clinique / activité ponctuelle	1,25 \$	

Note importante : Si votre club organise des activités récurrentes (ligue, session d'entraînement ou d'activité, camp de jour, etc.) tous les participants doivent minimalement être affiliés comme « participants régionaux » au coût de 10\$ (5\$ à Volleyball Québec et 5\$ à Volleyball Canada) et il n'y a pas de frais de sanction. [Détails sur cette page.](#)



Volleyball Québec
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

SECTION 3 - Détails en lien avec l'activité (inclure cette section plusieurs fois au besoin)

Ces informations sont utiles pour l'affichage de l'événement sur le site web de Volleyball Québec.

Nom de l'activité :			
Lieu de l'activité :			
Date de début :		Date de fin :	
Heure de début :		Heure de début :	
Catégories d'âges visées :	<input type="checkbox"/> Jeunesse Catégories : <input type="checkbox"/> Adulte Calibre :		
Format :	<input type="checkbox"/> 2x2 <input type="checkbox"/> 3x3 <input type="checkbox"/> 4x4 <input type="checkbox"/> 6x6 Autre (préciser) :		
Sexe :	<input type="checkbox"/> Féminin	<input type="checkbox"/> Masculin	<input type="checkbox"/> Mixte
Surface :	<input type="checkbox"/> Intérieur <input type="checkbox"/> Sable <input type="checkbox"/> Gazon <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		
Coût demandé :			
Date limite d'inscription :			
Autres détails pertinents :			

SECTION 4 - Arbitrage

Arbitrage fédéré (aux frais de l'organisateur) Auto-arbitrage Aucun arbitre

Autre (préciser) : _____

SECTION 5 - Visibilité

Pour l'affichage de votre événement sur le site web de Volleyball Québec, vous pouvez faire parvenir un logo et deux photos à communication@volleyball.qc.ca.

Parution dans l'Info-volley

Date approximative souhaitée : _____

L'Info-volley est envoyé les mardis aux deux semaines (ex. le 5 octobre, 12 octobre, etc.). Des informations complémentaires requises pour la parution dans l'Info-volley et pour le site Web doivent être envoyées à communication@volleyball.qc.ca une fois le paiement complété.



Volleyball Québec
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

Exigences pour qu'un événement soit sanctionné par Volleyball Québec :

- Pour être sanctionné, un événement doit être entièrement sous la responsabilité d'un club ou d'une association membre de Volleyball Québec et celui-ci doit être inscrit au registre des entreprises du Québec (REQ) avec un statut mis à jour en conformité avec les exigences de publicité légale prévues par la loi.
- L'organisateur doit être identifié dans le système de Volleyball Québec comme club et payer les frais s'y rattachant.
- L'organisme s'engage à ce que son activité soit organisée par des personnes qui connaissent les règlements de jeu et qui ont une expérience significative dans l'organisation d'événement.
- L'organisateur doit respecter les [règles de sécurité établies par Volleyball Québec](#).
- L'organisateur doit respecter toutes les autres modalités, conditions, règles et politiques prescrites par Volleyball Québec de temps à autre, qu'elles soient générales ou spécifiques à cet événement.
- Tous les entraîneurs et arbitres œuvrant dans des événements sanctionnés doivent détenir [la formation minimale requise pour leurs fonctions](#) et satisfaire les exigences de la [Politique sur la vérification d'antécédents judiciaires de Volleyball Québec](#).
- Volleyball Québec se réserve le droit de refuser la sanction d'un événement d'un demandeur qui se tiendrait en même temps qu'un de ses événements provinciaux, particulièrement si la même catégorie d'âge/clientèle est concernée.

Inclus dans la sanction par Volleyball Québec :

- Les événements sont couverts par une assurance en responsabilité civile générale et des participants, ainsi qu'une couverture en cas d'accident pour les participants.
- Les organisateurs ont accès au service d'arbitrage à leur frais et sur demande. Afin d'en bénéficier, l'organisme s'engage à faire la demande au moins 8 semaines à l'avance auprès de Volleyball Québec.
- Les informations en lien avec l'événement seront publiées sur le site web de Volleyball Québec et dans une édition de l'Info-volley, l'infolettre bimensuelle.
- Les organisateurs ont accès à du matériel pour les aider dans leur organisation comme des tableaux de résultat, un fichier de calcul Excel et un document d'aide à l'organisation.

Vérifications :

- Des représentants de Volleyball Québec ou leurs mandataires en région pourront agir en tant que vérificateurs afin de valider le respect des normes et des critères établis tels que : Installations, sécurité, récupération des listes de participants, etc.
- Volleyball Québec et ses représentants autorisés pourront exiger des documents, certificats et autres informations afin de s'assurer du strict respect des modalités et conditions prescrites en regard de l'événement visé.

Un membre du conseil d'administration de votre organisme ou le responsable du club dûment autorisé par le conseil d'administration doit signer ce formulaire confirmant le mandat d'organisation de l'événement ou des événements pour lesquels vous demandez une sanction.

L'organisme s'engage à respecter les conditions et politiques identifiées dans la mise en œuvre de l'événement identifié dans ce document.

Nom en lettres moulées : _____

Signature : _____ Date : _____